

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2017**

Date de convocation : 15 décembre 2017	Nombre de conseillers : en exercice : 12
Date d'affichage du compte-rendu : 22 DEC, 2017	présents : 10 votants : 12

L'an deux mille dix-sept, le vingt décembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

Présents : LOUIS Thierry – BARJOL Chantal - GILLES Christophe – LEMAITRE Cyril - LEMAITRE Philippe - LECLERC Joël – MESNAGE Dominique - DIEUL Sandrine – GOYER Muriel - POZZO Maryvonne formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
AUCRETERRE Stéphane a donné procuration de vote à GOYER Muriel.
GOUBERT Eric a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Secrétaire de séance :
POZZO Maryvonne.

Délibérations prises à la majorité :

- ✓ Fixation du nombre des adjoints au maire à quatre
- ✓ Election des troisième et quatrième adjoints
- ✓ Désignation des représentants de la commune aux différentes instances auxquelles siégeait l'adjoint décédé
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre la Décision Modificative n°2 au Budget 2017 du Lotissement Touristique afin de permettre le mandatement de végétaux
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre la Décision Modificative n°1 au Budget 2017 Assainissement afin de permettre le mandatement d'une échéance d'emprunt
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre la Décision Modificative n°5 au Budget 2017 de la commune pour un transfert de crédits de l'opération 218 (travaux d'amélioration relatifs à l'éclairage public) à l'opération 104 (travaux d'extension de l'éclairage public)
- ✓ Engagement dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dans le cadre de travaux relatifs à l'approvisionnement public en eau potable
- ✓ Versement de l'indemnité de conseil et de confection du budget pour l'exercice 2017, au comptable public
- ✓ Reconduction du montant de la redevance assainissement de l'année 2017 sur l'année 2018
- ✓ Retrait de la délibération du 10 octobre 2017 (DEL_2017_10_101) suite à la prise de compétence par la communauté de communes « Côte Ouest Centre Manche » du Plan Local d'Urbanisme et par conséquent du Droit de Préemption Urbain
- ✓ Transfert de la Zone d'Activités Ermissé (Zone Artisanale) à la communauté de communes « Côte Ouest Centre Manche »
- ✓ Décision défavorable à une demande d'aménagement d'une rampe de skate au niveau du terrain multisports
- ✓ Désignation du représentant de la commune au comité de pilotage Natura 2000

Fait à Saint-Germain/Ay, le 20 décembre 2017,

Le Maire,
Thierry LOUIS

AFFICHÉ LE : 22/12/2017.....

RETRAIT D'AFFICHAGE LE : 22/01/2018

Le Maire,

